

Date de la version précédente du rapport:

07/14/2023

Date de génération: 07/24/2024

## Fiches de Données de Sécurité

Classé conformément au Règlement sur les produits dangereux de Santé Canada (DORS / 2015-17)

#### 1. Identification

Identificateur du produit: Fioul de pyrolyse (Pyrolysis Fuel Oil ou PFO) - Joffre

Autres moyens d'identification

Nom(s) commun(s) et

PFO; fiouls lourds; fonds de tours de fabrication d'oléfines

synonyme(s):

Numéro de la FDS: NOVA-0036

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Matières premières pétrochimiques, combustibles.

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Tous les usages autres que ceux identifiés.

## Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

**Fabricant** 

NOM DE LA SOCIETE: NOVA Chemicals

Adresse: P.O. Box 2518, Station M

Calgary, Alberta, Canada T2P 5C6

Téléphone: Informations sur le produit: 1-412-490-4063

Courriel de <u>msdsemail@novachem.com</u>

renseignements sur la fiche de données de

sécurité:

#### Numéro de téléphone d'urgence:

1-800-561-6682, 1-403-314-8767 (NOVA Chemicals) (24 h/24)

1-800-424-9300 (CHEMTREC) (24 h/24)

## 2. Identification des dangers

## Classification du Danger Selon les règlement sur les produits dangereux

## **Dangers Physiques**

Liquides inflammables Catégorie 3

Dangers physiques non classifiés Catégorie 1

ailleurs (DPNCA) - Liquide

inflammable accumulant la statique

#### Risques pour la Santé

Corrosion et/ou Irritation de la Peau
Lésion/Irritation Grave Des Yeux
Catégorie 2
Mutagénécité de la Cellule Germinale
Cancérogénicité
Catégorie 1A
Toxicité pour la Reproduction
Catégorie 2
Toxicité Spécifique pour Certains
Catégorie 1

Organes Cibles - Exposition Répétée

Risque d'Aspiration Catégorie 1

Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu Catégorie 2

aquatique

Dangers à long terme pour le milieu Catégorie 2

aquatique

SDS CA 1/17



Date de la version précédente du rapport:

07/14/2023

Date de génération: 07/24/2024

## Éléments d'Étiquetage

## Symbole de Danger:









Mot Indicateur: Danger

Mention de Danger: Liquide et vapeurs inflammables.

Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la

masse et mis à la terre.

Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer des incendies instantanés ou des explosions.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

(Sang)

(Système auditif)

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme

Conseil de Prudence:

**Prévention:** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant

d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à lécart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les

décharges électrostatiques. Ne pas respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants/ vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/ du visage. Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention: En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre

antipoison/médecin. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Si exposé(e) ou préoccupé(e): Obtenir une consultation médicale ou

SDS CA 2/17



Date de la version précédente du rapport:

07/14/2023

Date de génération: 07/24/2024

des soins médicaux. En cas de feu: Utiliser un extincteur à produits chimiques secs, à mousse, à dioxyde de carbone (CO2), à eau en brouillard ou en pulvérisation. Recueillir le produit répandu.

**Entreposage:** Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder

sous clef.

Élimination: Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée,

conformément à la réglementation locale, régionale, nationale,

internationale.

Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:

Aucune.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Fioul, pyrolyse **	PFO	69013-21-4	100%
naphtalène	Naphtalène	91-20-3	12 - 21%
1H-indène	Indène, benzocyclopentadiène	95-13-6	1 - 6%
4,7-Méthano-1H-indène, 3a,4,7,7a- tétrahydro-	dicyclopentadiène, DCPD	77-73-6	1 - 5%
1-pentène	pent-1-ène	109-67-1	0 - 3%
Benzène	Benzol	71-43-2	0 - 3%
n-Undécane	undécane	1120-21-4	0.6 - 2%
Benzène, éthényl-	Styrène	100-42-5	0.1 - 1%
Toluène	Méthylbenzène	108-88-3	0 - 0.5%
2-octène	Octène-2	111-67-1	0 - 0.5%

<sup>\*</sup> Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral.

#### **Autres renseignements:**

\*\* Un n° CAS de 69013-21-4 - Fioul, pyrolyse a été attribué à ce produit. Il contient les composants répertoriés ci-dessus. Des hydrocarbures aromatiques polycycliques (pas de n° CAS disponible) sont également présents (12-17 % en poids). De l'asphaltène (heptane insoluble) (pas de n° CAS disponible) est également présent (0,1 à 1,3 % en poids). Ce produit est considéré dangereux par le Règlement sur les produits dangereux, 2015.

#### 4. Premiers soins

Inhalation: EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Demander

un conseil médical/des soins.

Ingestion: En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin.

NE PAS faire vomir.

Contact Cutané: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer

immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. En cas d'irritation de la

peau: Demander un conseil médical/des soins.

Contact avec les yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de

SDS CA 3/17



Date de la version précédente du rapport:

07/14/2023

Date de génération: 07/24/2024

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

## Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Irritation des yeux. Irritation de la peau. Troubles du sang. Troubles

du système auditif.

#### Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

**Traitement:** Décontaminer soigneusement les yeux et la peau. Traiter de la

manière habituelle les cas de perte de conscience, de nausée, d'hypotension, de convulsions et de dysrythmie cardiaque. L'aspiration de ce produit lors d'un vomissement provoqué peut entraîner une lésion pulmonaire. Si l'évacuation du contenu de l'estomac est jugée nécessaire, utiliser la méthode la moins susceptible de causer l'aspiration, par exemple un lavage gastrique, après avoir protégé les voies aériennes. Surveiller les patients hospitalisés pour toute possibilité d'apparition tardive de pneumonie chimique, de nécrose tubulaire aiguë, d'encéphalopathie et de dysrythmie. Effectuer un dosage de phénol urinaire dans les 72

heures suivant une exposition aiguë.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux:

Liquide inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer vers la source d'inflammation et créer un retour de flamme. Les récipients fermés peuvent se rompre violemment quand ils sont chauffés. Brûle facilement lorsqu'il est porté à des températures élevées. Prévoir une évacuation initiale en aval sur au moins 300 mètres (1 000 pieds). Si une cuve est touchée par l'incendie, ISOLER la zone sur 800 mètres (1/2 mille) dans toutes les directions. Les vapeurs chauffées peuvent former un mélange explosif avec l'air. Garder les conteneurs à l'écart de toute source de chaleur ou d'incendie.

#### Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié:

Utiliser un extincteur à produits chimiques secs, à mousse, à dioxyde de carbone (CO2), à eau en brouillard ou en pulvérisation. Utiliser de l'eau pour refroidir les conteneurs exposés à l'incendie et pour protéger le personnel.

Méthodes d'extinction inappropriées:

Ne pas utiliser de jets droits ou directs car cela pourrait effectivement propager les flammes.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:

Lors de la combustion, ce produit émet du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des hydrocarbures de faible poids moléculaire, des gaz acides, des oxydes d'azote et des oxydes de soufre.

## Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie:

Tenir le dos contre le vent. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Lutter contre l'incendie en maintenant une distance maximale ou utiliser des lances sur affûts télécommandées ou des lances monitor. En cas d'incendie, si le conteneur se vide ou se décolore sous l'effet de la chaleur, s'éloigner immédiatement. Éviter l'inhalation de toute fumée et d'autres produits de combustion. Retirer et isoler les vêtements et les chaussures contaminés. Refroidir abondamment les contenants à l'eau très longtemps après l'extinction de l'incendie. Empêcher le ruissellement de l'eau

SDS CA 4/17



Date de la version précédente du rapport:

07/14/2023

Date de génération: 07/24/2024

d'extinction ou de dilution de se déverser dans des cours d'eau, des égouts ou un réseau d'eau potable. Voir les détails et instructions supplémentaires dans la publication Emergency Response Guidebook n° 128.

Équipement de protection spécial pour les pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone de déversement. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Porter un équipement de protection approprié. Surveiller la zone avoisinante pour éviter toute accumulation de concentrations inflammables dans l'air. Alerter le personnel de lutte contre les incendies et le personnel d'urgence en service.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Ne pas toucher ni marcher dans le produit renversé. En mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite sur 50 mètres (164 pieds) dans toutes les directions. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Tenir le dos contre le vent. Rester à l'écart des zones basses. Arrêter la fuite si on peut le faire sans risque. Contenir le déversement par flottage sur l'eau ou endiguement sur la terre. Empêcher le ruissellement de l'eau d'extinction ou de dilution de se déverser dans des cours d'eau, des égouts ou un réseau d'eau potable. Une mousse de suppression de vapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des récipients. La remise en état des sols peut être nécessaire. Récupérer la matière liquide accumulée à l'aide de pompes anti-étincelles, de récupérateurs ou d'équipements d'aspiration homologués.

Déversements importants: La pulvérisation d'eau peut réduire les vapeurs mais pas nécessairement empêcher l'inflammation dans les espaces clos. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Prévoir une évacuation initiale en aval sur au moins 300 mètres (1 000 pieds).

## 7. Manutention et stockage

# Précautions pour une manipulation sécuritaire:

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à lécart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Prendre des précautions spéciales pour découper à froid, intervenir sur des conduites ou pour nettoyer et mettre au rebut des conteneurs vides. Les pièces et l'équipement doivent être nettoyés à la vapeur avant d'entreprendre les procédures d'entretien. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver le produit à l'écart des substances incompatibles, notamment des agents oxydants et des acides. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants/ vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/ du visage. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Conditions pour un

La zone d'entreposage doit être clairement identifiée, bien illuminée et sans

SDS CA 5/17



Date de la version précédente du rapport:

07/14/2023

Date de génération: 07/24/2024

# entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:

obstruction. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef. Ne permettre l'accès qu'aux personnes autorisées. Entreposer et manipuler dans des récipients sous pression et avec du matériel prévu à cet effet. Entreposer et utiliser à l'écart de la chaleur, d'étincelles, de flammes nues ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser des systèmes de ventilation anti-étincelles, un équipement antidéflagrant agréé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque. Prévoir des moyens d'extinction adaptés dans la zone d'entreposage (par ex. système à sprinkleurs, extincteurs d'incendie portables) et détecteurs de gaz inflammables. Conserver à proximité les produits absorbants à utiliser en cas de fuite ou de déversement. Éviter la contamination des sols. Équiper les évents des cuves de stockage d'un pare-flammes. Inspecter les évents pendant l'hiver pour vérifier l'absence de vapeur et d'accumulation de glace. Les cuves d'entreposage doivent être placées au-dessus du niveau du sol et endiquées pour retenir tout leur contenu. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Entreposer conformément à la réglementation et aux normes applicables concernant les matières inflammables.

La température maximale recommandée pour le stockage et le chargement est inférieure au point d'éclair.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de Contrôle

#### **Limites d'Exposition Professionnelle**

**1,3-Butadiène, 2-méthyl-:** L'American Industrial Hygiene Association (AIHA) a établi une moyenne pondérée dans le temps de niveau d'exposition environnementale sur le lieu de travail (WEEL) de 8 heures pour l'isoprène de 2 ppm; l'adoption de ce WEEL est recommandée.

Identité Chimique	Туре	Valeurs Limites d'	Exposition	Source
naphtalène	TWA	10 ppm	52 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications.
	STEL	15 ppm	79 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications.
naphtalène	TWA	10 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
naphtalène	TWA	10 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications.
naphtalène	TWA	10 ppm		Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications.
naphtalène	TWA	10 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
naphtalène	REL	10 ppm	50 mg/m3	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
naphtalène	STEL	15 ppm	75 mg/m3	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
naphtalène	IDLH	250 ppm		États-Unis. NIOSH (institut national de la santé et de la sécurité professionnelle). Valeurs de danger immédiat pour la vie ou la santé (IDLH), et ses modifications
1H-indène	TWA	10 ppm	48 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications.
1H-indène	TWA	5 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications.

SDS CA 6/17



Date de la version précédente du rapport: 07/14/2023
Date de génération: 07/24/2024

1H-indène	TWA	10 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
1H-indène	TWA	5 ppm		Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications.
1H-indène	REL	10 ppm	45 mg/m3	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
1H-indène	TWA	5 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
4,7-Méthano-1H-indène, 3a,4,7,7a-tétrahydro-	TWA	5 ppm	27 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications.
4,7-Méthano-1H-indène, 3a,4,7,7a-tétrahydro-	TWA	5 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
4,7-Méthano-1H-indène, 3a,4,7,7a-tétrahydro-	TWA	5 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications.
4,7-Méthano-1H-indène, 3a,4,7,7a-tétrahydro-	TWA	5 ppm	27 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications.
4,7-Méthano-1H-indène, 3a,4,7,7a-tétrahydro-	REL	5 ppm	30 mg/m3	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
4,7-Méthano-1H-indène, 3a,4,7,7a-tétrahydro-	TWA	0.5 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
·	STEL	1 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
Benzène	STEL	2.5 ppm	8 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications.
	TWA	0.5 ppm	1.6 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications.
Benzène	STEL	2.5 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
	TWA	0.5 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
Benzène	STEL	2.5 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications.
	TWA	0.5 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications.
Benzène	TWA	1 ppm	3 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications.
	STEL	5 ppm	15.5 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications.
Benzène	REL	0.1 ppm		États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
Benzène	STEL	1 ppm		États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
Benzène	IDLH	500 ppm		États-Unis. NIOSH (institut national de la santé et de la sécurité professionnelle). Valeurs de danger immédiat pour la vie ou la santé (IDLH), et ses modifications
Benzène	TWA	0.02 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
Benzène, éthényl-	STEL	40 ppm	170 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications.
	TWA	20 ppm	85 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications.

SDS\_CA 7/17



Date de la version précédente du rapport:

07/14/2023 Date de génération: 07/24/2024

Benzène, éthényl-	TWA	35 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications.
	STEL	100 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications.
Benzène, éthényl-	TWA	20 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
	STEL	40 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
Benzène, éthényl-	STEL	75 ppm		Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications.
	TWA	50 ppm		Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications.
Benzène, éthényl-	REL	50 ppm	215 mg/m3	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
Benzène, éthényl-	STEL	100 ppm	425 mg/m3	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
Benzène, éthényl-	IDLH	700 ppm		États-Unis. NIOSH (institut national de la santé et de la sécurité professionnelle). Valeurs de danger immédiat pour la vie ou la santé (IDLH), et ses modifications
Benzène, éthényl-	STEL	20 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
	TWA	10 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
Toluène	TWA	50 ppm	188 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications.
Toluène	TWA	20 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
Toluène	TWA	20 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications.
Toluène	TWA	50 ppm	188 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications.
Toluène	TWA	20 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
Toluène	STEL	150 ppm	560 mg/m3	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
Toluène	REL	100 ppm	375 mg/m3	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
Toluène	IDLH	500 ppm		États-Unis. NIOSH (institut national de la santé et de la sécurité professionnelle). Valeurs de danger immédiat pour la vie ou la santé (IDLH), et ses modifications

Valeurs Limites Biologiques

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Benzène (Acide S- phénylmercapturique: Moment de l'échantillonnage : en fin de quart de travail.)	25 μg/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEI
Benzène (Acide t,t- muconique: Moment de l'échantillonnage : en fin de quart de travail.)	500 μg/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEI

SDS\_CA 8/17



Date de la version précédente du rapport:

07/14/2023

Date de génération: 07/24/2024

20 μg/l (Urine)	ACGIH BEI
150 mg/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEI
0.02 mg/l (Sang)	ACGIH BEI
0.3 mg/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEI
,	
0.03 mg/l (Urine)	ACGIH BEI
<b>5</b> ( ,	
	150 mg/g (Créatinine dans l'urine)  0.02 mg/l (Sang)  0.3 mg/g (Créatinine dans l'urine)

Directives relatives à l'exposition

Identité Chimique	Notation	Source
naphtalène	Résorption via la peau	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications.
	Résorption via la peau	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
	Résorption via la peau	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications.
	Résorption via la peau	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications.
Benzène	Résorption via la peau	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications.
	Résorption via la peau	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
	Résorption via la peau	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications.
Toluène	Résorption via la peau	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications.
	Résorption via la peau	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications.

## Contrôles Techniques Appropriés

Les méthodes techniques permettant de réduire l'exposition à des matières dangereuses sont privilégiées. Elles comptent les systèmes de ventilation mécanique (par dilution et par aspiration) ou les systèmes fermés de fonctionnement à distance et automatisé, de contrôle des conditions de procédé, de détection des fuites et de réparation, et toute autre modification des procédés. S'assurer que tous les systèmes de ventilation par aspiration se déchargent à l'extérieur, loin des orifices d'admission d'air et des sources d'allumage. Prévoir suffisamment d'air pour remplacer l'air évacué au moyen de systèmes de ventilation par aspiration. Les contrôles administratifs (procédures) et l'usage d'équipements de protection individuelle peuvent également être requis.

SDS CA 9/17



Date de la version précédente du rapport:

07/14/2023

Date de génération: 07/24/2024

#### Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

**Informations générales:** L'équipement de protection individuelle (ÉPI) ne doit pas être considéré

comme une solution à long terme au contrôle de l'exposition. L'EPI doit être accompagné de programmes de l'entreprise concernant le choix, l'adaptation, l'entretien et la formation du personnel à l'utilisation du matériel. Consulter un organisme d'hygiène industrielle compétent, les recommandations des fabricants d'EPI ou les réglementations applicables

adéquate.

Protection du visage/des

veux:

Lunettes de sécurité. Le port de lunettes de protection contre les produits chimiques est recommandé en cas de possibilité d'éclaboussures ou pour

éviter une irritation des yeux causée par des vapeurs ou brouillards

pour déterminer le potentiel de danger et pour assurer une protection

chauffés.

Protection de la Peau

**Protection des** 

Mains:

Gants de protection chimique.

Protection de la peau et du corps:

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Porter des vêtements de travail à manches longues et un pantalon. En cas de risque de projections ou de contact avec la matière liquide; envisager la nécessité de porter un pardessus imperméable. Les vêtements ignifuges (Nomex) ou en fibres naturelles (coton ou laine) sont recommandés. Le port de vêtements synthétiques peut générer de l'électricité statique et n'est

donc pas recommandé lorsqu'il existe un risque de dégagement

d'émanations inflammables. Porter des chaussures de sécurité qui résistent aux produits chimiques et qui offrent une bonne adhérence pour aider à ne pas glisser. Il est recommandé de porter des chaussures antistatiques.

**Protection Respiratoire:** Une appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré adéquat

approuvé par le NIOSH répondant aux exigences de la norme CAN/CSA-Z94.4 de la CSA ou un appareil respiratoire autonome doit être porté. Utiliser un appareil à adduction d'air lorsque les concentrations d'oxygène sont faibles ou si les concentrations atmosphériques dépassent les limites des appareils de protection respiratoire à épuration d'air ou un niveau

présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé.

Mesures d'hygiène: Adopter des mesures de contrôle et un équipement de protection

individuelle (EPI) efficaces pour maintenir l'exposition des travailleurs à des concentrations inférieures à ces limites. Veiller à ce que des douches oculaires et des douches de sécurité se trouvent à proximité des zones de

travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** 

État physique:LiquideForme:HuileuxCouleur:Foncé

Odeur: Piguant, Désagréable

Seuil de l'odeur: < 1 ppm (divers composants)

pH: Sans objet

Point de fusion/point de congélation: -57 - -36 °C (-71 - -33 °F)

Température d'ébullition initiale et 80 - 522 °C (176 - 972 °F)

intervalle d'ébullition:

**Point d'éclair:** 28 - 80 °C (82 - 176 °F) (PMCC)

SDS CA 10/17



Date de la version précédente du rapport:

07/14/2023

Date de génération: 07/24/2024

Taux d'évaporation: Données non disponibles.

Inflammabilité (solide, gaz): Sans objet

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité Limite d'inflammabilité - supérieure

(%):

Limite d'inflammabilité - inférieure

0.9 %(V) (naphtalène)

5.9 %(V) (naphtalène)

(%):

Pression de vapeur: < 1 mm HG (20 °C (68 °F)) (Estimation) Densité de vapeur: > 2 (Estimation) (divers composants) (Air=1)

Densité: 920 - 1,060 kg/m3

0.920 - 1.060 (15 °C (59 °F)) (Eau = 1) Densité relative:

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau: Insoluble dans l'eau Données non disponibles. Solubilité (autre): Coefficient de répartition (n-octanol/eau): Données non disponibles. Température d'auto-inflammabilité: Données non disponibles. Température de décomposition: Données non disponibles.

Viscosité: 5.0 - 9.9 mm2/s (40 °C (104 °F))

#### 10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Réagit avec les agents oxydants, peut facilement provoquer un incendie ou

une explosion au contact d'une flamme nue ou d'une chaleur excessive.

Stabilité Chimique: La substance est stable dans des conditions normales.

Possibilité de Réactions

Dangereuses:

Données non disponibles.

Conditions à Éviter: L'exposition à une flamme nue ou à une chaleur excessive peut provoquer

un incendie ou une explosion. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des

flammes nues.

Matières Incompatibles: Agents oxydants.

Produits de Décomposition

Dangereux:

Lors de la décomposition, ce produit émet du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des hydrocarbures de faible poids moléculaire, des

gaz acides, des oxydes d'azote et des oxydes de soufre.

## 11. Données toxicologiques

## Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Substance dont il est avéré qu'elle présente des dangers de toxicité par

> aspiration pour l'homme ou qui doit être considérée comme pouvant entraîner un danger de toxicité par aspiration pour l'homme. Perte auditive.

Ingestion: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

> respiratoires. L'aspiration de quantités infimes dans les poumons au cours de l'ingestion peut provoquer de graves lésions pulmonaires. L'ingestion

peut également causer des troubles du sang.

**Contact Cutané:** Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

SDS CA 11/17



Date de la version précédente du rapport:

07/14/2023

Date de génération: 07/24/2024

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Maux de tête, vertiges, confusion, perte d'appétit et/ou perte de

connaissance. Perte auditive.

Ingestion: Vomissement, nausée, douleur abdominale et effets sur le système

nerveux central.

Contact Cutané: Irritation de la peau.

Contact avec les yeux: Irritation des yeux.

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

**Orale** 

**Produit:** DL 50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Cutané

**Produit:** DL 50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Inhalation

**Produit:** CL 50 (Rat, 4 h): > 3.7 mg/l Poussière ou brouillard: Non classé

La CL 50 n'a pas été atteinte à la dose de 3,7 mg/l (dose maximale testée).

CL 50 : Vapeur: Non classé

Toxicité à Dose Répétée

**Produit:** Données non disponibles.

Composants:

Benzène DMENO (Rat, Orale): 25 mg/kg (Organe(s) cible(s): Sang)

DMENO (Rat, Inhalation – vapeurs): 0.958 mg/l (Organe(s) cible(s): Sang) DMENO (Homme, Inhalation – vapeurs): 0.0018 mg/l (Organe(s) cible(s):

Sang)

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

**Produit:** Provoque une irritation cutanée.

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

**Produit:** Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

**Produit:** Données non disponibles.

Composants:

4,7-Méthano-1H- Sensibilisation cutanée, Draize (Cobaye): Non un sensibilisateur de la peau.

indène, 3a,4,7,7atétrahydro-

Cancérogénicité

**Produit:** Peut provoguer le cancer.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

naphtalène Évaluation globale : 2B. Cancérogène possible pour les humains.

Benzène Évaluation globale : 1. Cancérogène pour l'humain.

Benzène, éthényl- Évaluation globale : 2A. Probablement cancérogène pour les humains.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :

naphtalène S'attend raisonnablement à ce que ce soit un cancérogène pour l'homme.

SDS CA 12/17



Date de la version précédente du rapport:

07/14/2023

Date de génération: 07/24/2024

Benzène Connu être cancérogène pour l'humain

Benzène, éthényl- S'attend raisonnablement à ce que ce soit un cancérogène pour l'homme.

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

naphtalène Group A3: Cancérogène confirmé chez l'animal dont la transposition à

l'humain est inconnue.

Benzène Group A1: Agent cancérogène confirmé chez l'humain.

Benzène, éthényl- Group A3: Cancérogène confirmé chez l'animal dont la transposition à

l'humain est inconnue.

Mutagénécité de la Cellule Germinale

In vitro

**Produit:** Peut induire des anomalies génétiques.

In vivo

**Produit:** Peut induire des anomalies génétiques.

Toxicité pour la Reproduction

**Produit:** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

**Produit:** Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Produit: Sang, Système auditif - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la

suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Risque d'Aspiration

Produit: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

Autres Effets: Données non disponibles.

12. Données écologiques

Écotoxicité:

Dangers aigus pour le milieu aquatique:

**Poisson** 

**Produit:** CL 50 (Tête-de-boule, 96 h): 3.2 mg/l

Toxique pour les organismes aquatiques

Invertébrés Aquatiques

Produit: CL 50 (Cladocère, 48 h): 2.16 mg/l

Toxique pour les organismes aquatiques

Toxicité pour la flore aquatique

Produit: CE 50 (Algues vertes (Selenastrum capricornutum), 48 h): 2.96 mg/l

Toxique pour les organismes aquatiques

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

**Poisson** 

**Produit:** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme

Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

SDS CA 13/17



Date de la version précédente du rapport:

07/14/2023

Date de génération: 07/24/2024

terme

Toxicité pour la flore aquatique

Produit: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme

Persistance et Dégradabilité

**Biodégradation** 

**Produit:** A présenté une plage de 7 à 57 % de biodégradation dans des procédures

de test standard après 28 jours.

Rapport DBO/DCO

**Produit:** Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation

Coefficient de Bioconcentration (BCF)

**Produit:** Données non disponibles.

Composants:

4,7-Méthano-1H-indène, 3a,4,7,7a-tétrahydro-

Carpe, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 58.9 - 384

Benzène Clupea harengus, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 11 Sédiment

aquatique Résultat expérimental, étude d'appui

Toluène Leuciscus idus melanotus, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 90

Sédiment aquatique Résultat expérimental, étude clé

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Koe)

**Produit:** Données non disponibles.

Composants:

naphtalène 3.30

1H-indène 2.92

4,7-Méthano-1H-indène,

3a,4,7,7a-tétrahydro-

2.78

Benzène 2.13

Benzène, éthényl- 2.95

Toluène 2.73

Mobilité dans le Sol: Se répartira principalement entre les compartiments à air, eau et sol, avec

une quantité négligeable de séparation en sédiments.

Autres Effets Nocifs: Le produit s'accumulera à la surface des végétaux, des oiseaux aquatiques

et des mammifères, provoquant des lésions graves et éventuellement la mort. Contient des hydrocarbures aromatiques polycycliques qui sont

connus pour persister et s'accumuler biologiquement.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination: Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de

traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements

applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment

de l'élimination. Il est conseillé au producteur de déchets de bien tenir

SDS CA 14/17



Date de la version précédente du rapport:

07/14/2023

Date de génération: 07/24/2024

compte des propriétés dangereuses et des mesures de contrôle

nécessaires pour les autres matières susceptibles d'être trouvées dans les

déchets.

Emballages Contaminés: Consulter les réglementations locales, fédérales et provinciales avant

l'élimination.

## 14. Informations relatives au transport

**TMD** 

Numéro ONU ou Numéro ID: UN 3295

Nom Officiel d'Expédition UN: HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.

Classe 3
Groupe d'Emballage III
Étiquettes 3
Étiquette de risque subsidiaire —

Précautions particulières pour Consulter la version la plus récente du Guide des mesures

l'utilisateur: d'urgence n° 128.

## 15. Informations sur la réglementation

#### Règlements fédéraux du Canada

#### Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

## **Identité Chimique**

naphtalène Benzène

1,3-Butadiène, 2-méthyl-

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé.

#### Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

# Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI naphtalène

4,7-Méthano-1H-indène, 3a,4,7,7a-tétrahydro-

1-pentène Benzène n-Undécane Benzène, éthényl-

décane

Pentane, 2-méthyl-

# Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5 1-pentène

Benzène

Benzène, éthényl-

décane Toluène

Benzène, diméthyl-

## Gaz à effet de serre

Non réglementé.

#### Règlements sur les précurseurs

#### **Identité Chimique**

Toluène

SDS CA 15/17



Date de la version précédente du rapport:

07/14/2023

Date de génération: 07/24/2024

Canada. Substances visée par un avis de nouvelle activité (SNAc) et rapports.

Non réglementé.

**Inventaires** 

Inventaire LIS du Canada: En conformité avec les stocks

Inventaire TSCA des É.-U.: En conformité avec les stocks

#### 16. Autres informations

Date de Publication: 07/24/2024

Informations sur la révision: 07/24/2024: Mise à jour de la fiche de données de sécurité – mises à jour de

valeurs limites d'exposition et modifications de phrases

07/14/2023: Mise à jour de la fiche de données de sécurité – modifications de la composition, changement de classification du SGH, mises à jour des valeurs limites d'exposition, modifications de la section 9, modifications de la

section 15, modifications des phrases

12/09/2019: Mise à jour de la fiche de données de sécurité

Version n°: 8.1

Abréviations et acronymes: ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists; CAS = Chemical

Abstracts Service; CE50 = Concentration efficace 50 %; CIRC = Centre international de recherche sur le cancer; CL50 = Concentration létale 50 %; DBO = demande biologique d'oxygène DCO = demande chimique d'oxygène; DL50 = Dose létale 50%; EPA = Environmental Protection Agency; ÉPI = Équipement de protection individuelle; FS = Fiche signalétique; IATA = Association internationale pour le transport aérien; ICAO = Organisation de l'aviation civile internationale; IDLH = Immédiatement dangereux pour la vie ou la santé; IMDG = Transport maritime international des marchandises dangereuses; Koe = Coefficient de partage octanol/eau; LIS = Liste intérieure des substances; NFPA = National Fire Protection Association;

octanol/eau; LIS = Liste intérieure des substances; NFPA = National Fire Protection Association NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health; NTP = National Toxicology Program; REL = limite d'exposition recommandée ; SGH = Système général harmonisé; TMD = Transport des marchandises dangereuses; TSCA = Toxic Substances Control Act; TWA =

Moyenne pondérée dans le temps

Autres Informations: Pour un complément d'information sur les équipements de métallisation et de

mise à la terre des équipements, consulter les pratiques recommandées 2003 de l'American Petroleum Institute (API), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents », ou le code 77 de la National Fire Protection Association (NFPA), « Recommended Practice on

Static Electricity ».

Pour des renseignements supplémentaires sur le stockage et la manipulation des liquides inflammables, reportez-vous au code 30, « Flammable and Combustible Liquids Code », de la National Fire Protection Association

(NFPA).

Avis de non-responsabilité: BIEN QUE LES INFORMATIONS MENTIONNÉES DANS CE DOCUMENT SOIENT DE BONNE

FOI, BASÉES SUR DES INFORMATIONS JUGÉES FIABLES AU MOMENT DE LA RÉDACTION DE CE TEXTE, NOVA CHEMICALS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT AUX INFORMATIONS OU PRODUITS/MATIÈRES DÉCRITES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT ET DÉMENT EXPRESSÉMENT TOUTES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES (Y COMPRIS TOUTES CELLES RELATIVES À LA COMMERCIALISATION OU L'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER). L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE QUELCONQUES BREVETS DÉTENUS PAR NOVA CHEMICALS OU PAR D'AUTRES NE PEUT PAS ÊTRE PRÉSUMÉE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS. VEUILLEZ OBTENIR LA VERSION LA PLUS RÉCENTE DE CETTE FS

AUPRÈS DE NOVA CHEMICALS. NOVA CHEMICALS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE FICHE DE SIGNALÉTIQUE OBTENUE AUPRÈS DE TIERS.

SAUF ACCORD SPÉCIFIQUE À CET EFFET, NOVA CHEMICALS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR L'USAGE, LE TRANSPORT, L'ENTREPOSAGE, LA MANUTENTION OU L'ÉLIMINATION DES PRODUITS/MATIÈRES DÉCRITS DANS LE

PRÉSENTE FICHE SIGNALÉTIQUE.

SDS CA 16/17



Date de la version précédente du rapport:

07/14/2023 Date de génération: 07/24/2024



est une marque déposée de NOVA Brands Ltd; authorized use/utilisation autorisée.

SDS\_CA 17/17